VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato | J. L. Onorato. | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DOSSIER No 96,511, DIVISION D. Mme J. J. SEGHERS ET ALS. VS. E. J. BERMUDEZ ET AL.

Propriété Commerciale et de Résidence, et Cottages qui rapportent des revenus.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, A MIDI.

JEUDI, 25 MAI 1911.

508-10 rue S. Peters. 1127 rue Royale. 926 Avenue Esplanade. 2020-22 rue Royale.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme J. J. Seghers et als vs E. J. Bermudez et al No 96,511, ledit jugement rendu et lu en Cour ouverte, le 17 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 mai 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 16, borné par les rues Sud Peters, Poydras, Fulton et Lafayette ladite portion de terre étant désignée par la lettre H et mesurant 22' 11" de face à la rue Sud Peters sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70' de profondeur. Les améliorations portent les numéros municipaux 508 et 510 rue Sud Peters et consistent d'une bâtisse en briques à deux étages, occupée par E. F. Kohnke.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 55, borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, mesurant en mesure américaine 24' 8" de face à la rue Royale, sur une profondeur d'environ vingt-sept pieds onze pouces (127' 11") mais ayant ladite profondeur, entre lignes parallèles qui a une profondeur de 103' 11", alors la balance des 24' de sa profondeur, ne mesurant que 19' 9" en largeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 4 janvier 1832, annexé à un acte de Felix de Armas, alors un notaire en cette ville, le 10ème jour de janvier 1832. Les améliorations portant le No municipal 1127 rue Royale et consiste d'une résidence en brique, contenant vestibules et environ dix chambres.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 81, borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Dauphine et Bourgogne, désignée comme lot No 1 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 1er juin 1896, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire en cette ville, le 13 février 1897, mesurant 40' 6" de face à l'avenue Esplanade, 43' en largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur de 107' 4" 1" sur la ligne de côté le plus près de la rue Dauphine, sur la ligne du côté opposé il y a une profondeur de l'avenue Esplanade de 77' 9", de là s'élargissant, s'étendant 2' 6" vers la rue Bourgogne, et de là il y a une autre profondeur vers la rue Quartier de 29' 6" s'étendant à sa ligne du fond. Les améliorations portent le No municipal 926 avenue Esplanade et consistent d'une résidence en briques à trois étages contenant vestibule, salons doubles, salle-à-manger, cuisine, environ dix chambres à coucher, chambre à bain etc.

4° Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 154, borné par les rues Royale, Chartres, Paix et Français, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer de ville daté du 10 janvier 1900, lequel lot A mesurant, en mesure américaine d'après ledit devis 54' 10" de face à la rue Royale sur une première profondeur de 42 sur la ligne de côté vers la rue Français, contigu à une allée en commun; delà s'élargissant 3' 10" sur une ligne s'étendant vers la rue Français, de là une deuxième profondeur de 19' 4" 6"; de là 85' 7' 6" sur une ligne oblique s'étendant à la rue Royale ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" de face à la rue Royale sur 43' de profondeur en commun au dit lot A et lot B.

Les améliorations portant les numéros municipaux 2020 et 2022 rue Royale et consistant d'un cottage double contenant trois chambres de chaque côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 159, vis-à-vis de la Place Washington, borné par les rues Français, Royale, Dauphine et Touro, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins. Les améliorations portant le numéro municipal No 712 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant huit chambres.

6° Un certain lot ou portion de terre irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 261, borné par la rue Français, l'avenue Champs Elysées les rues Bourgogne et Dauphine désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député-voyer de ville, daté du 9 janvier 1900 annexé à un inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 19 novembre 1900 lequel lot D commence à une distance de 94' 7" 6" de l'encoignure des rues Français et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, d'après ledit devis 33' 7' de face à la rue Français, 24' 6" sur la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là 1' 9" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; de là 31' 8' 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 1' 6" 5" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, delà 5' 11" sur une ligne s'étendant vers l'avenue des Champs-Elysées; de là 17' 6" 3" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; delà 2' 9" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs-Elysées; de là 2' 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 6' 8" sur une ligne s'étendant vers la l'avenue Champs Elysées; delà l'autre ligne s'étendant vers la rue Bourgogne; delà 14' 2" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 11' 1" en profondeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" allant vers la rue Royale, vers la rue Dauphine, de là 85' 9" 2" en profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Dauphine et s'étendant à la rue Français. Les améliorations portent le No municipal 825 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant sept chambres

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 262, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Touro, lequel lot mesure 33' 3" de face à la rue Dauphine sur 85' 3" 5" de profondeur et 2037 rue Dauphine. 1903 rue Dauphine. est désigné par le No 2 sur un plan de J. N. Deponilly, daté du 25 novembre 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, sous le No 17 de son livre de plan No 5. Les améliorations portent le No municipal 2037 rue Dauphine et consistant d'une résidence contenant huit ou dix chambres.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 263, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bourgogne et Touro, mesurant, plus ou moins, en mesure française, 60 de face à la rue Dauphine sur 60 de profondeur et façade à la rue Bourbon. Les améliorations portant le numéro municipal 1903 rue Dauphine, et consistent d'un cottage substantiel contenant environ huit à dix chambres, et bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisé en par celles égales, représentées par billets en montants convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente active jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente faite sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles en les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus, et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911 et payer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) en compte du prix d'achat au moment de l'adjudication, les ventes sujettes aux baux existants les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après le passage des actes de vente et le paiement des prix.

Les actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. Onorato
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE HORTENSE HONORE.

Cottages Simples et Doubles Améliorés du Troisième District et Tombe dans le Cimetière St-Louis.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 25 MAI, A MIDI.

Vente par Willard & Eiseman, Meyer Eiseman, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, signé du 5 avril 1911 et d'un ordre supplémentaire signé du 10 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Hortense Honoré Cour Civile de District, No 88,402, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 mai à midi; la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 915, borné par les rues Johnson, Frieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est à une distance de cent onze pieds deux pouces et sept lignes de la rue Marigny.

Les améliorations sur le ci-dessus comprennent un cottage simple No 2256 rue Johnson, contenant deux chambres et cuisine.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'îlet No 853, borné par les rues Feliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dûes et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth et al.

No 95,874—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

COTTAGE DESIRABLE.

MARDI, 6 JUIN 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'îlet No 853, borné par les rues Feliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dûes et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix du Deuxième District

Propriété double à deux étages,

En briques pour commerce et Résidence.

Nos 1010-1014 rue Chartres,
Entre les rues St Philippe et Ursulines.

Succession de Alexis J. P. Francingues.

No 96,601—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Deuxième étage), JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 25 avril 1911, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Alexis J. P. Francingues, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly, daté du 6 juillet 1865, étant le lot sur ledit plan étant le plus près de la rue St-Philippe, et mesurant 23 pieds 11 pouces de face à la rue Chartres sur 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit défunt Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de Mme Ursule Saloy, veuve en premier mariage de Célestin Guilhaume et en deuxième mariage de François Francingues, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 286.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 2, étant le lot le plus près de la rue Ursulines et mesurant 22 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de la Veuve François Francingues et als, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 197, folio 288.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrites comprennent la bâtisse double en briques à deux étages ayant bâtisse dans le fond à deux étages subdivisée en emplacement de commerce, entrepôt, etc., et le deuxième étage subdivisé en appartements à coucher, cuisine, chambres dans le fond, centralement situé à proximité du Marché Français, églises, écoles, etc.

Conditions de la vente: Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant 7 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules F. Meunier, notaire

Un dépôt de 10 0|0 devant être fait avec l'encanteur du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Emile Pomes, avocat.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession d'un attrayant cottage simple élevé de terre avec soubassement.

No 1132 rue Gayoso, entre Ursul nes et Bell, ilet Dupré et Orchidée.

JEUDI, 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Bruno Schwegel — No 95,998. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant soixante pieds de la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th Buisson, notaire, le 26 juillet 1894.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises et élevé de terre, à distance du trottoir, avec grillage en fer devant, ayant une grande galerie sur la devanture, vestibule, corridor, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine et grand soubassement, cour et trottoir pavé en schillinger.

La maison est bien installée, a installations pour gaz et électricité partout, connexion pour l'eau et les égouts et porte le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre Bell et Ursulines.

Conditions — Comptant l'acquéreur devra payer les taxes dues pour l'année courante et tous les certificats nécessaires; l'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur; les loyers devant être acquis à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

La Grande Résidence Désirable et Commode en Bois à Deux Etages,

1713 Rue Bourgogne, près Kerlerec.

SUCCESSION DE HENRY CHIAPELLA.

PAR ALBERT PAUL Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne - (2ème étage)—JEUDI le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 19 avril 1911, pour le compte de la succession de Henry Chiapella, dossier No 96 540 il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Bemparts, St Antoine et Kerlerec. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "B" et est situé dans le lot immédiatement en arrière du lot "C" et à une distance de 82 pieds 10 pouces de la ligne de la rue Bourgogne, et mesurant, en mesure américaine, 24 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot "C", 45 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne le plus près et parallèle à la rue St Antoine, et d'une largeur de 24 pieds 8 pouces dans le fond.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Rempart, St-Antoine et Kerlerec, ledit lot est désigné par la lettre A, et mesure sur une ligne cassée 13 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue St Antoine sur le côté le plus près de la dernière rue, 129 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne le plus près de la rue Kerlerec et d'une largeur dans le fond sur une ligne cassée de 103 pieds 11 pouces et 7 lignes. Etant la même propriété acquise par le défunt Henry Chiapella de Mlle Lucy M. Hall, par acte pardevant Emile James Barnett, notaire, daté le 25 avril 1901. Les améliorations comprennent une grande et superbe résidence en bois à deux étages, splendidement subdivisée, désigné par le numéro municipal 1713 rue Bourgogne, contenant salon double, vestibule, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, trois grandes chambres à coucher et vestibule, chambre à bain, deux chambres sur la galerie, eau, etc, bâtisses en bois dans le fond de la cour, ayant plusieurs arbres de différents genres, voisinage convenable, près des lignes des chars, marchés, églises, écoles, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication

L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. J. Waguespack avocat.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 727 et 729 rue Constantinople, entre les rues Laurel et Constance.

Suburban Building and Loan Association vs Mary Ellen Thomas, épouse de Marion Bac n Monroe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,898—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir -

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, carré No 169, borné par les rues Constantinople, Constance, Laurel et Austerlitz, désignée comme le rain 8 sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 21 juillet 1908, annexé à un acte d'achat de la demanderesse ici. D'après lequel plan ledit terrain commence à cinquante-sept pieds huit pouces et sept lignes de la rue Constance, et mesure de là vers la rue Laurel cinquante-trois pieds un pouce et une ligne de face rue Constantinople sur une profondeur entre lignes parallèles égales de cent vingt pieds, et laquelle dite portion de terre se compose de tout le terrain original No 9 et de la plus grande partie du terrain original No 8 comme il appert dudit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis J. Quinian.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John A. Guiniana, S. M. Fortier et Eugenia Quinian, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Caffrey, Quintero, Gidière & Brumby, avocats.

18 mai—18 22 27

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93,460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey.— Dossier 89,083 Division C. [consolidées], ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MARDI le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils voyers et "draughtsman" et annexé à ladite pétition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même îlet que la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'îlet, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895, annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trentre-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et îlet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'îlet No 517, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St-Patrick, [maintenant Saratega] Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept (22) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'îlet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés respectivement par les Nos cinq et six de l'îlet No 10 d'après un devis du plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 13 avril 1850, annexé à un acte passé pardevant Edwin L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 13 décembre 1850, et mesurant chacun, d'après ledit plan, trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, tout en mesure anglaise, lequel lot No 5 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors un notaire en cette ville. Ledit grand lot de terre mesurant trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 6 sur ledit plan de A. S. Phelps, et ayant la même mesure que ledit lot No 5, d'après ledit plan dudit A. S. Phelps. Les améliorations portent les numéros municipaux 1315-17 rue S. Liberté et se composent d'un cottage double.

Huit (23) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le [Faubourg Annonciation], Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro sept [maintenant 323] borné par les rues Sud Liberté, Sud Franklin, [autrefois Benton] Thalie et Erato, et désigné comme lot No quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le cinquième jour de février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1314-16 rue Sud Liberté et se composent d'un cottage double ayant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté.

Ne